

Entente de débit préautorisé (DPA) personnelle

Nous traiterons votre demande dans un délai de 10 jours ouvrables suivant la réception de votre formulaire rempli et signé. Une fois que l'option de débit préautorisé (DPA) est active, votre paiement est prélevé chaque mois à la date d'exigibilité. Cochez l'une des options suivantes :

Nouvelle demande de DPA **Mise à jour d'un DPA existant**

1. Renseignements sur le titulaire de la carte Mastercard^{MD} de la Banque Rogers^{MC}

Nom du titulaire de compte principal : _____

Adresse postale : _____

Ville : _____ Province : _____ Code postal : _____ Numéro de téléphone : _____ - _____

Adresse courriel : _____

(Si vous souhaitez recevoir un courriel confirmant que nous avons reçu votre formulaire de DPA et que votre demande est complète, veuillez fournir votre adresse courriel.)

Les quatre derniers chiffres de votre numéro de carte de crédit Mastercard^{MD} de la Banque Rogers : XXXX-XXXX-XXXX-

2. Montant du paiement

Vous autorisez la Banque Rogers à procéder chaque mois à des débits préautorisés sur le compte bancaire de l'institution financière indiquée ci-dessous au montant figurant sur votre relevé mensuel. Selon l'option que vous choisissez ci-dessous, le paiement sera prélevé à la date d'exigibilité indiquée sur le relevé mensuel de votre Mastercard de la Banque Rogers ou peu après, moins tout paiement qui a été porté à votre compte de carte Mastercard de la Banque Rogers avant la date d'exigibilité du paiement, et moins tout solde promotionnel existant qui n'est pas encore arrivé à échéance et qui est associé à un transfert de solde ou au programme de paiements égaux. Sélectionnez l'une des options suivantes :

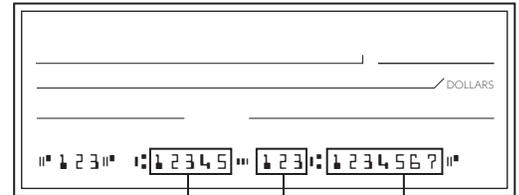
Paiement minimal indiqué sur chaque relevé **Nouveau solde indiqué sur chaque relevé**

3. Renseignements sur le compte bancaire du titulaire principal de carte de crédit (compte chèques en dollars canadiens)

N° de succursale : _____ N° de l'institution financière (n° de banque) : _____ N° de compte : _____

Nom de l'institution financière : _____

Adresse de la succursale : _____



No de succursale
(5 chiffres)

N° de banque
(3 chiffres)

N° de compte

IMPORTANT :

Vous devez inclure un spécimen de chèque portant la mention « NUL ».
Votre demande de DPA ne peut être traitée sans ce dernier.

4. Autorisation de débit du compte bancaire

VEUILLEZ LIRE LES MODALITÉS DE L'ENTENTE DE DPA DANS LA SECTION 5 ET APPOSER VOTRE SIGNATURE CI-DESSOUS. Je reconnais avoir lu les conditions des présentes et je les accepte. Le soussigné confirme que toutes les personnes dont la signature est requise en ce qui concerne le compte bancaire indiqué ci-dessus ont signé la présente autorisation.

Signature du titulaire du compte bancaire
(titulaire principal de la carte)

Signature du second titulaire du compte bancaire conjoint
(le cas échéant)

Nom (en caractères d'imprimerie)

Nom (en caractères d'imprimerie)

Date (jj/mm/aaaa)

Date (jj/mm/aaaa)

Entente de débit préautorisé (DPA) personnelle

INSTRUCTIONS

ÉTAPE 1 : Remplir les sections 1 à 4 sur la page 1, imprimer et signer le formulaire

ÉTAPE 2 : Envoyer votre formulaire dûment rempli ainsi que votre spécimen de chèque en pièce jointe :

Par courriel :

RB.customerservice@rci.rogers.com

ou par la poste :

Banque Rogers
CP 57130
RPO Jackson Square
Hamilton, ON, L8P 4W9

5. Modalités de l'entente de DPA

Autorisation

Dans le présent formulaire d'autorisation, « nous » désigne la Banque Rogers (en tant qu'émettrice de la carte Mastercard de la Banque Rogers) et « vous », « vos » et « votre » désignent chaque titulaire du compte bancaire indiqué sur ce formulaire, ainsi que le titulaire principal du compte de carte Mastercard de la Banque Rogers, selon le cas. En signant la présente entente de DPA, vous nous autorisez à effectuer un débit de votre compte bancaire dans le but de régler votre compte de carte Mastercard de la Banque Rogers indiqué ci-dessus. Vous déclarez et garantes que vous nous avez fourni tous les renseignements pertinents relatifs à votre compte bancaire et que toutes les personnes dont la signature est requise pour le compte bancaire ont signé la présente autorisation. **Vous acceptez que les versements mensuels réguliers du montant (montant qui variera) indiqué dans la section 2 soient prélevés sur le compte désigné dans les deux jours ouvrables suivant la date d'exigibilité indiquée sur votre relevé mensuel de la carte Mastercard de la Banque Rogers.** Remarque : Le montant de votre paiement peut ne pas figurer dans votre crédit disponible, et ce, jusqu'à ce que le paiement soit réglé dans votre compte bancaire. **Vous acceptez de renoncer à l'exigence de préavis de 10 jours énoncée dans les règles de Paiements Canada pour les débits préautorisés et pour les changements apportés au montant ou à la date de paiement qui s'y rapportent.**

Vous comprenez que cette autorisation s'applique uniquement au mode de paiement relatif à votre compte de carte Mastercard de la Banque Rogers et qu'elle ne change en rien vos obligations envers nous. L'annulation de cette autorisation ne vous dégage d'aucune obligation que vous pourriez avoir envers la Banque Rogers. Cela comprend les obligations de payer tous les montants qui nous sont dus selon le mode de paiement que nous jugeons satisfaisant. **Cette autorisation prendra fin si deux paiements par débit préautorisé consécutifs nous sont retournés en tant que paiements refusés, et vous acceptez de nous payer tous les frais applicables, le cas échéant.**

Droits d'annulation

Vous pouvez annuler votre autorisation pour l'entente de débit préautorisé (DPA) personnelle en tout temps, dans la mesure où vous nous en avisez au moins 30 jours à l'avance. Pour annuler cette entente de débit préautorisé (DPA), veuillez communiquer avec nous en composant le 18557752265 ou en envoyant un avis écrit. Pour obtenir plus de renseignements sur vos droits d'annulation d'une entente de débit préautorisé (DPA) ou obtenir un exemple de formulaire d'annulation, veuillez communiquer avec votre institution financière ou consulter www.paiements.ca.

Droits de recours

Vous disposez de certains droits de recours si toute transaction de débit n'est pas conforme aux dispositions de la présente entente. Par exemple, vous avez le droit de recevoir le remboursement de toute transaction de débit qui n'est pas autorisée ou qui n'est pas conforme à la présente entente de DPA. Pour obtenir plus de renseignements sur les recours auxquels vous avez droit, communiquez avec votre institution financière ou consultez www.paiements.ca.

Changements apportés aux débits préautorisés existants

Modifier des renseignements sur le compte bancaire

Pour changer les renseignements sur votre compte bancaire, vous devez remplir et soumettre de nouveau l'entente de débit préautorisé (DPA) personnelle conformément aux modalités définies.

Changer le montant du paiement

Pour changer le montant du paiement (« Paiement minimal » ou « Nouveau solde ») dans la section 2 du présent formulaire, appelez le Service à la clientèle au 18557752265 pour faire la demande.

Si vous avez des questions, veuillez vous reporter aux rubriques d'aide [rubriques d'aide ici](#) ou communiquez avec le Service à la clientèle en composant le 1-855-775-2265.